Réf. : 3719288.1
Réf. Client: A3400406121
08/10/2026

Référence : 3719288.1 / Stage N°1 - Inter-entreprise

En exécution de la présente convention, APAVE EXPLOITATION FRANCE s'engage à organiser l'action de formation suivante :

LMP013 - CACES® R486 PEMP Initial Cat A et B - Formation préparatoire & passage du CACES®

- **Programme :** Selon fiche programme LMP013 jointe en annexe de cette offre
- **Catégorie de l'action de formation :** Les actions envisagées entrent dans l'une des catégories prévues à l'article L.6313-1 et suivants du Code du Travail.

☑ Les actions de formation ;

☐ Les bilans de compétences ;

☐ Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV de la présente partie ;

☐ Les actions de formation par apprentissage

- **Nombre de sessions :** 1 session
- **Durée par stagiaire :** 3 jours - 21 heures
- **Date(s) et lieu(x) :**

MODULE	TYPE	DUREE	DATE DEBUT	DATE FIN	LIEU
LMP013TH01 CACES® R486 PEMP Initial Cat A et B - Formation préparatoire & passage du CACES®	Théorie	0,5	12/10/2026 08:30	12/10/2026	APAVE EXPLOITATION FRANCE - 5 rue du Manitoba 49300 CHOLET France
LMP013PRAT03 LMP013PRAT03	Pratique	1,5	12/10/2026 13:30	13/10/2026	APAVE EXPLOITATION FRANCE - 5 rue du Manitoba 49300 CHOLET France
LMP013TEST01.B CACES® R486 PEMP Initial Cat A et B - Formation préparatoire & passage du CACES®	Test	1	14/10/2026 08:30	14/10/2026	APAVE EXPLOITATION FRANCE - 5 rue du Manitoba 49300 CHOLET France

- **SIRET de l'agence pilote (pour prise en charge OPCO) :**
- **Nombre de stagiaires :** 1 stagiaire

Civilité / Nom / Prénom
M REOHULLAH Jalili

Pour connaître les modalités de transmission des NIR des stagiaires (numéro de Sécurité Sociale), veuillez vous rapprocher de l'agence formation. Merci de ne pas transmettre de NIR dans l'offre de formation.

- **Modalités de suivi et de sanction de la formation :** selon fiche programme LMP013 jointe en annexe de cette offre
- **Coût HT :** **855,20 € HT par stagiaire, soit 855,20 € HT pour 1 stagiaire**
 - **Coût défini en application du BAREME 2026 (C26000262) appliqué à votre entreprise.**
 - Ce prix inclut une remise de 213,80 € HT
- **TVA :** **20%**
- **Coût TTC :** **1 026,24 € TTC par stagiaire, soit 1 026,24 € TTC pour 1 stagiaire**

Quantité	Article	Taux de remise (%)	Prix Unitaire (Client)	Prix total (Client)
1,00	TRF_APAVE_FP026LMP01301 FPE-Tarif Inter	20,00	855,20	855,20

Si le financement de l'action doit être pris en charge par d'autres entités ou organismes, veuillez nous le signaler dans les cadres ci-dessous. Merci de noter que le financement par un organisme tiers nécessite qu'un accord de prise en charge nous soit adressé préalablement au déroulement de la formation. A défaut, la facture vous sera adressée.

ACHETEUR	Adressé à
Nom :	Nom :
Siret :	Siret :
Adresse :	Adresse :
Code Postal - Ville :	Code Postal - Ville :
Tél./Fax :	Tél./Fax :
E-mail :	E-mail :
Numéro de la commande :	

Si vous avez des contraintes particulières liées à une situation de handicap, nous vous recommandons de contacter notre référent handicap à l'adresse mail suivante : info.handicap@apave.com, afin de nous permettre de vous proposer un accueil adapté et une expérience apprenante optimale.

Conditions générales de vente

Vous pouvez consulter nos conditions générales de ventes en utilisant ce lien : Lien des CGVs (version en vigueur - Septembre 2026)

LIP CHOLET
8 Bd de la Victoire
49300 CHOLET
Tél. 02 19 00 05 36
SIRET 981 323 330 00101 - APE 78.20 Z
SASU au capital de 26 379 399 €

CACES® R486 Plateformes Élévatrices Mobiles de Personnel (PEMP) Initial Cat. A et B - formation préparatoire et passage du CACES®

3 jours - 21 heures - Ref. LMP013 - Formacode : 31715

OBJECTIFS

- Conduire en sécurité une Plateforme Élévatrice Mobile de Personnel cat A et B
- Obtenir le CACES®

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne peu ou pas expérimentée dans la conduite de PEMP catégorie A et B

 Nous contacter en cas de difficulté à la lecture ou à la compréhension du français

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis nécessaire

PROFIL DU FORMATEUR

- Formateur expérimenté dans l'enseignement à la formation préparatoire du CACES® R486, et qualifié selon le processus Qualité Apave

RECYCLAGE

- 5 ans

MOYENS TECHNIQUES & PÉDAGOGIQUES

- Formation théorique en autonomie réalisée pendant les temps morts de la formation pratique à l'aide d'outils digitaux et supervisée par le formateur
- Formation pratique réalisée en sous groupes sur une plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®
- Passage du Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité CACES ®

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Contrôle des connaissances théoriques sous forme de QCU
- Évaluation des savoir-faire pratiques

DOCUMENTS DÉLIVRÉS SUITE À L'ÉVALUATION DES ACQUIS

- CACES® et avis d'aptitude à la conduite en sécurité (document modèle prérédigé à compléter par l'employeur lui permettant de délivrer l'autorisation de conduite)

PROGRAMME

Apports théoriques

Dispositions réglementaires

- Connaitre le cadre réglementaire du certificat
- La prévention au travail
- Devoirs et responsabilités des acteurs de la prévention au travail
- Le CACES® et l'autorisation de conduite

Technologie des PEMP

- Description et classification des PEMP
- Etapes de prises et fin de poste
- Eléments constitutifs et l'environnement de travail d'une PEMP

Règles de conduite

- Les risques d'accidents avec une PEMP
- Les gestes de commandement
- Déplacement et manœuvre d'une PEMP
- Choix d'une PEMP et examen d'adéquation en fonction des travaux à réaliser

Vérifications et entretien de la PEMP

- Prise de poste et fin de poste
- Entretien de premier niveau

Formation pratique

- Contrôle visuel de l'état de la PEMP
- Bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Reconnaissance de l'environnement de travail
- Mises en situations d'utilisation dans diverses situations professionnelles
- Gestes de commandement et de communication
- Réalisation d'exercices de difficulté croissante adaptés à la catégorie de la PEMP utilisée
- Manœuvres de secours et de dépannage
- Déplacements et manoeuvres dans des endroits restreints
- Contrôles de fin de poste
- Compte rendu des anomalies constatées

Nota :

- La formation ne se substitue pas à l'obligation de l'employeur de former les opérateurs à l'utilisation en sécurité des Equipements de Protection Individuels (EPI) contre les chutes
- Il est conseillé à l'employeur de s'assurer de l'aptitude médicale du stagiaire à participer à la formation.
- Les stagiaires doivent venir avec leurs EPI (tenue de travail, chaussures de sécurité, casque avec jugulaire, vêtement haute visibilité, gants de manutention, harnais antichute équipé)

LE ⊕ APAVE

+ Théorie réalisée en autonomie pendant les temps morts de la formation pratique
+ Pratique réalisée en sous-groupe
+ Possibilité de réaliser la formation au port du harnais antichute en sécurité dans une PEMP en amont de la formation
+ Plus de 75 centres de formation en France